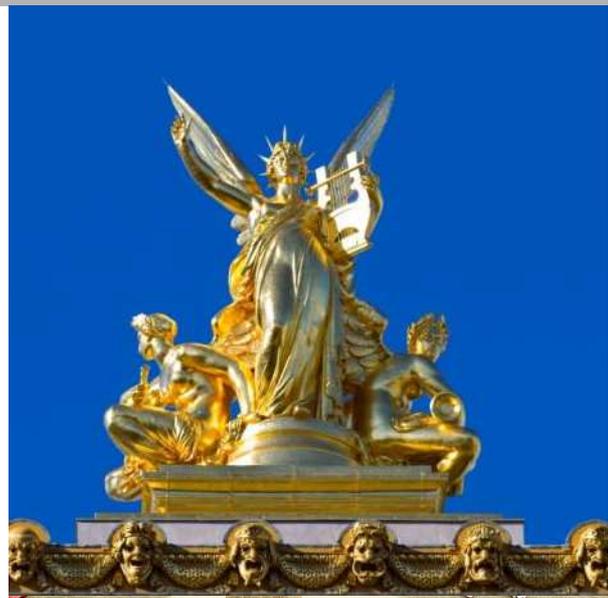


# Adama Mensuel Mai 2017

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance



ADAMA MENSUEL MAI 2017



**Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »**

■ **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais

■ **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).

L'investisseur prend un risque de perte partielle ou totale du capital, non mesurable a priori, en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

■ **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(1) Notations de crédit au 21 mars 2017 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

*Communication à caractère promotionnel*



**BNP PARIBAS**

**La banque d'un monde qui change**

### Adama Mensuel Mai 2017, titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une **exposition à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® (les dividendes ne sont pas réinvestis)** et ne bénéficient donc pas à la performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur ;
- A partir du mois 12, la possibilité d'un remboursement anticipé automatique du capital assorti d'un gain potentiel de 0,50 %<sup>(1)</sup> par mois écoulé depuis la date de constatation initiale, soit l'équivalent d'un gain annuel de 6,00 %<sup>(1)</sup>, dès lors que l'indice clôture à son niveau initial ou en hausse par rapport à son niveau initial (soit un taux de rendement actuariel net maximal de 4,71 %<sup>(2)</sup>);
- À l'échéance du mois 120 :
  - Dès lors que l'indice clôture à son niveau initial ou en hausse par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale, le remboursement du capital assorti d'un gain de 60 %<sup>(1)</sup> (soit l'équivalent d'un gain annuel de 6,00 %<sup>(1)</sup> et un taux de rendement actuariel net de 3,74 %<sup>(2)</sup>)
  - Dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale, le remboursement du capital.
  - Une **perte en capital partielle ou totale**, si l'indice a subi une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

### Adama Mensuel Mai 2017 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

#### NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements applicables au cadre d'investissement.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 9 juin 2027). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

## AVANTAGES

**Objectif de gain de 0,50 %<sup>(1)</sup> par mois écoulé depuis la date de constatation initiale (soit 6,00 %<sup>(1)</sup> par an)** : dès lors qu'à l'une des dates de constatation mensuelle l'indice clôture à son niveau initial ou au-dessus.

**Retour sur investissement potentiellement rapide** : possible remboursement anticipé automatique chaque mois à partir du mois 12.

**A l'échéance, remboursement conditionnel de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup>** dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.

## INCONVÉNIENTS

**Risque de perte partielle ou totale en capital :**

- **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
- **Au terme du mois 120** : en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

**Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 0,50 %<sup>(1)</sup> par mois écoulé depuis la date de constatation initiale (soit 6,00 %<sup>(1)</sup> par an), même en cas de hausse du niveau de l'indice supérieure à ce gain (taux de rendement actuariel net maximum de 4,71 %<sup>(2)</sup>).

**Dividendes éventuellement versés par les actions composant l'indice non réinvestis** : ils ne bénéficient donc pas à la performance; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.

**Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans.

**Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

**Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(2) Ce taux s'entend net de frais de gestion, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel, sans prise en compte des frais d'entrée/arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

A la date de constatation initiale, le 26 mai 2017, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) et on le retient comme niveau initial.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (MOIS 12 A 119)

A partir du mois 12, aux dates de constatation mensuelle, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une des dates de constatation mensuelle l'indice **clôture à son niveau initial ou en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère<sup>(1)</sup>, à la date de remboursement anticipé correspondante :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL + UN GAIN DE 0,50 %<sup>(1)</sup> PAR MOIS ÉCOULÉ<sup>(1)</sup>, DEPUIS LA DATE DE CONSTATATION INITIALE (SOIT UN GAIN ANNUEL DE 6,00 %<sup>(1)</sup>)

soit un taux de rendement actuariel net maximal de 4,71 %<sup>(2)</sup>

- Sinon, le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (MOIS 120)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice **clôture à son niveau initial ou en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère<sup>(1)</sup>, à la date d'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL + UN GAIN DE 0,50 %<sup>(1)</sup> PAR MOIS ÉCOULÉ<sup>(1)</sup> DEPUIS LA DATE DE CONSTATATION INITIALE (SOIT  $120 \times 0,50 \% = 60\%$  <sup>(1)</sup>)

Soit un taux de rendement actuariel net de 3,74 %<sup>(2)</sup>.

- Si, à cette date, l'indice **clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 40 %**, par rapport à son niveau initial l'investisseur récupère<sup>(1)</sup>, à la date d'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL<sup>(1)</sup>

Soit un taux de rendement actuariel net de -1 %<sup>(2)</sup>.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère<sup>(1)</sup>, à la date d'échéance :

LE CAPITAL DIMINUÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE <sup>(1)</sup>

**L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.**

(1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(2) Ce taux s'entend net de frais de gestion, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel, sans prise en compte des frais d'entrée/arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

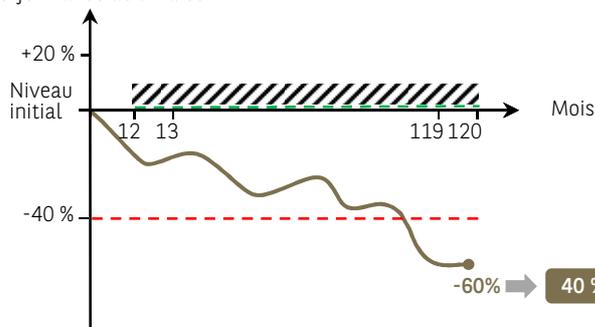
## ILLUSTRATIONS

-  Performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) par rapport à son niveau initial
-  Période de constatation mensuelle

-  Pourcentage du capital remboursé
-  Seuil de perte en capital à l'échéance
-  Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE, EN DESSOUS DU SEUIL DE Perte EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE (MOIS 120)

Performance de l'indice

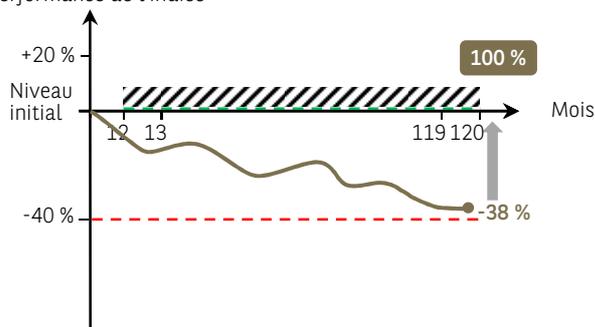


- Mois 12 à 119 : l'indice clôture en-dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Mois 120 : l'indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau initial, soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.
- **Montant remboursé** : intégralité du capital - 60 % = **40 % du capital<sup>(1)</sup>**, soit un taux de rendement actuariel net de -9,63 %<sup>(2)</sup> (inférieur à celui de l'indice égal à -8,72 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de 100 % de son niveau initial à toutes les dates de constatation mensuelle et où l'indice cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE AU-DESSUS DU SEUIL DE Perte EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE (MOIS 120)

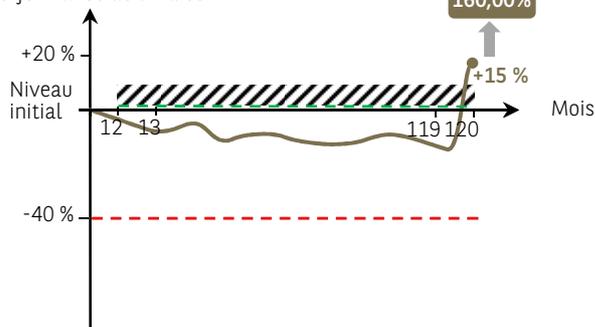
Performance de l'indice



- Mois 12 à 119 : l'indice clôture en-dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Mois 120 : l'indice clôture en baisse de 38 % par rapport à son niveau initial, soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en-dessous du seuil de remboursement avec gain.
- **Montant remboursé** : **intégralité du capital** soit un taux de rendement actuariel net de -1 %<sup>(2)</sup> (supérieur à celui de l'indice égal à -4,65 %).

### SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE (MOIS 120)

Performance de l'indice

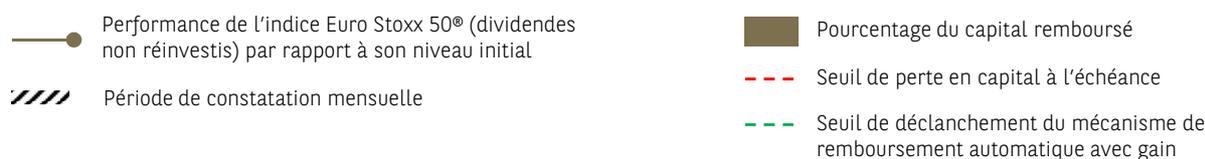


- Mois 12 à 119 : l'indice clôture en-dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Mois 120 : l'indice clôture en hausse de 15 % par rapport à son niveau initial, soit au-dessus du seuil de remboursement avec gain.
- **Montant remboursé** : intégralité du capital + un gain de  $(120 \times 0,50 \%) =$  **160,00 % du capital<sup>(1)</sup>** soit un taux de rendement actuariel net de 3,74 %<sup>(2)</sup> (supérieur à celui de l'indice égal à 1,40 %).

*Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.*

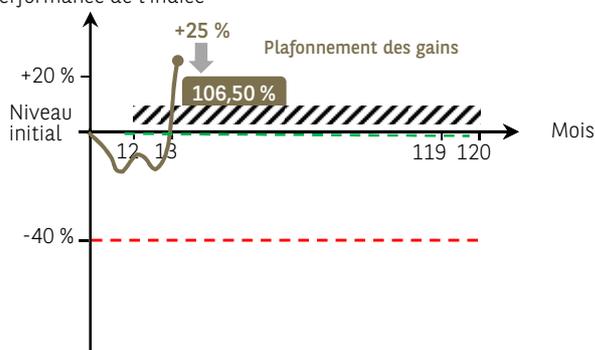
- (1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- (2) Ce taux s'entend net de frais de gestion, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel, sans prise en compte des frais d'entrée/arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

## ILLUSTRATIONS



### SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION MENSUELLE DU MOIS 13

Performance de l'indice



- Mois 12 : l'indice clôture en-dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Mois 13 : l'indice clôture en hausse de 25 % par rapport à son niveau initial. Le produit est remboursé par anticipation avec gain.
- ▶ **Montant remboursé** : intégralité du capital + gain de  $(13 \times 0,50 \%) = 106,50 \%$  du capital<sup>(1)</sup>, soit un taux de rendement actuariel net de 4,71 %<sup>(2)</sup> (inférieur à celui de l'indice égal à 21,98 %, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où, à l'une des dates de constatation mensuelle l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement au niveau du seuil de remboursement avec gain ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 0,50 %<sup>(1)</sup> par mois.

*Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.*

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

### Risque lié au sous-jacent

Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) et donc à l'évolution du marché actions européen.

### Risques de marché

Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50®, (dividendes non réinvestis) mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, le taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice se situe aux alentours du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

### Risque découlant de la nature du produit

En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

### Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

### Risque de crédit

L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

- (1) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- (2) Ce taux s'entend net de frais de gestion, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel, sans prise en compte des frais d'entrée/arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux

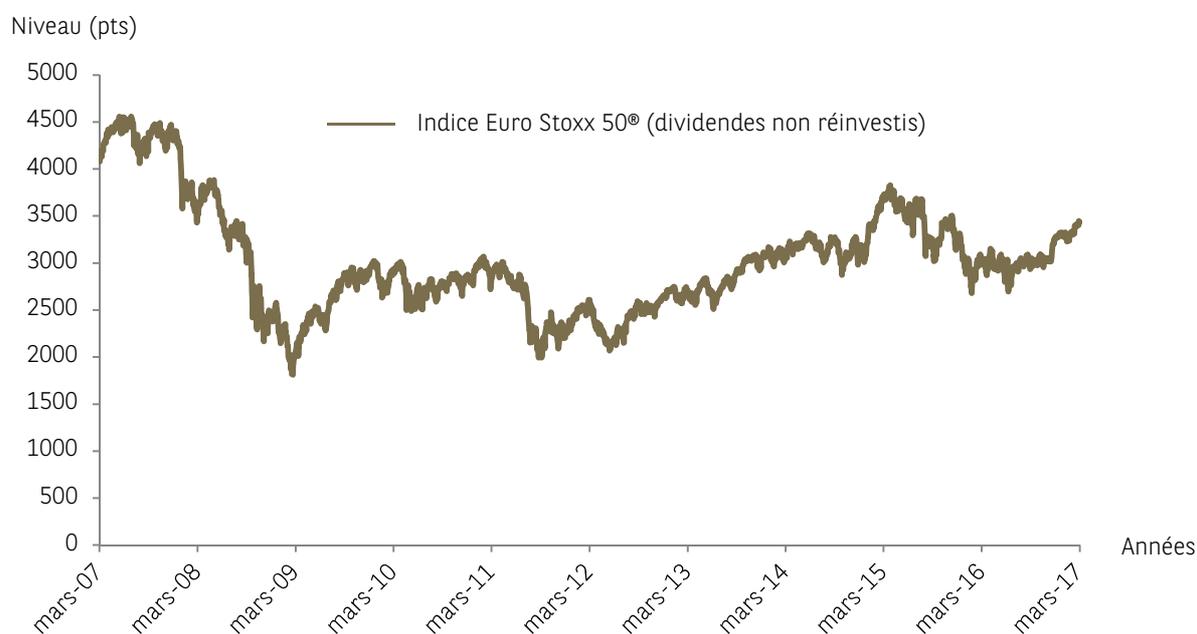
## L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON REINVESTIS) EN UN COUP D'OEIL

L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

**La performance de l'indice Euro Stoxx 50® prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.**

### Niveaux historiques de l'indice Euro Stoxx 50® (entre le 21 mars 2007 et le 21 mars 2017)

**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.**



Source : Bloomberg, le 21/03/2017

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013246097
Forme juridique	Note, titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)
Montant de l'Émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Offre au public	Oui, France uniquement
Éligibilité	Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Garantie en capital	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance</b>
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction seront payées par BNP Paribas Arbitrage SNC au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC (sur la durée maximale des titres) du Montant des Titres de Créance distribués par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50®, <b>dividendes non réinvestis</b> (code ISIN : EU0009658145)
Date d'émission	31/03/2017
Date de constatation initiale	26/05/2017
Dates de constatation mensuelles	Le 26 de chaque mois ou le jour ouvré suivant du 28 mai 2018 jusqu'au 26 avril 2027
Dates de remboursement anticipé automatique	10 jours ouvrés suivant la date de constatation mensuelle correspondante
Date de constatation finale	26/05/2027 (Mois 120)
Date d'échéance	09/06/2027 (Mois 120)
Valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0013246097=BNPP], sur Bloomberg et sur Telekurs, dans des conditions normales de marché.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Double Valorisation	Une double valorisation des Titres de Créance sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	NYSE Euronext Paris (marché règlementé)

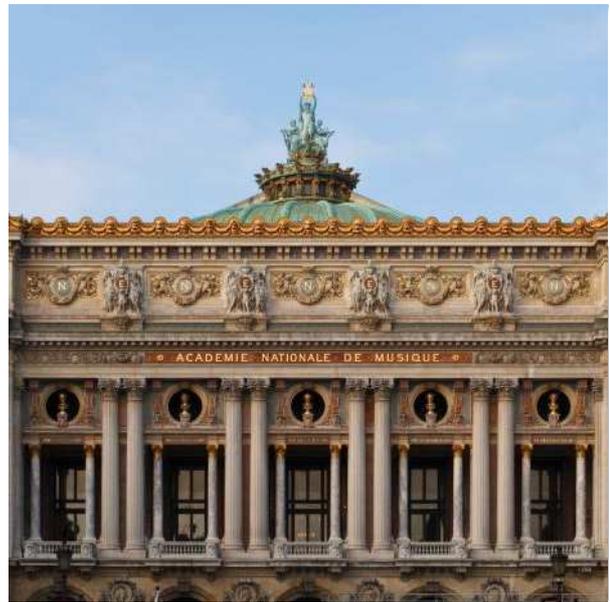
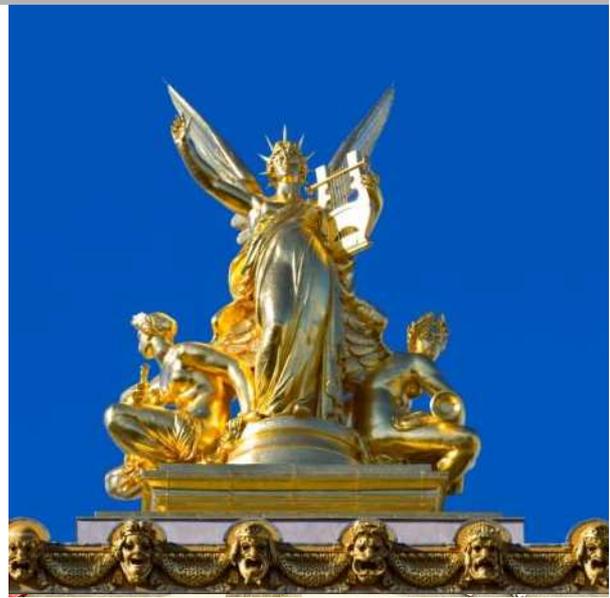
(1) Notations de crédit au 21 mars 2017:

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



ADAMA MENSUEL MAI 2017



Adama Mensuel Mai 2017 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE Euronext Paris (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 16-236, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 31 mars 2017, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès des distributeurs, de BNP Paribas Arbitrage et sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change